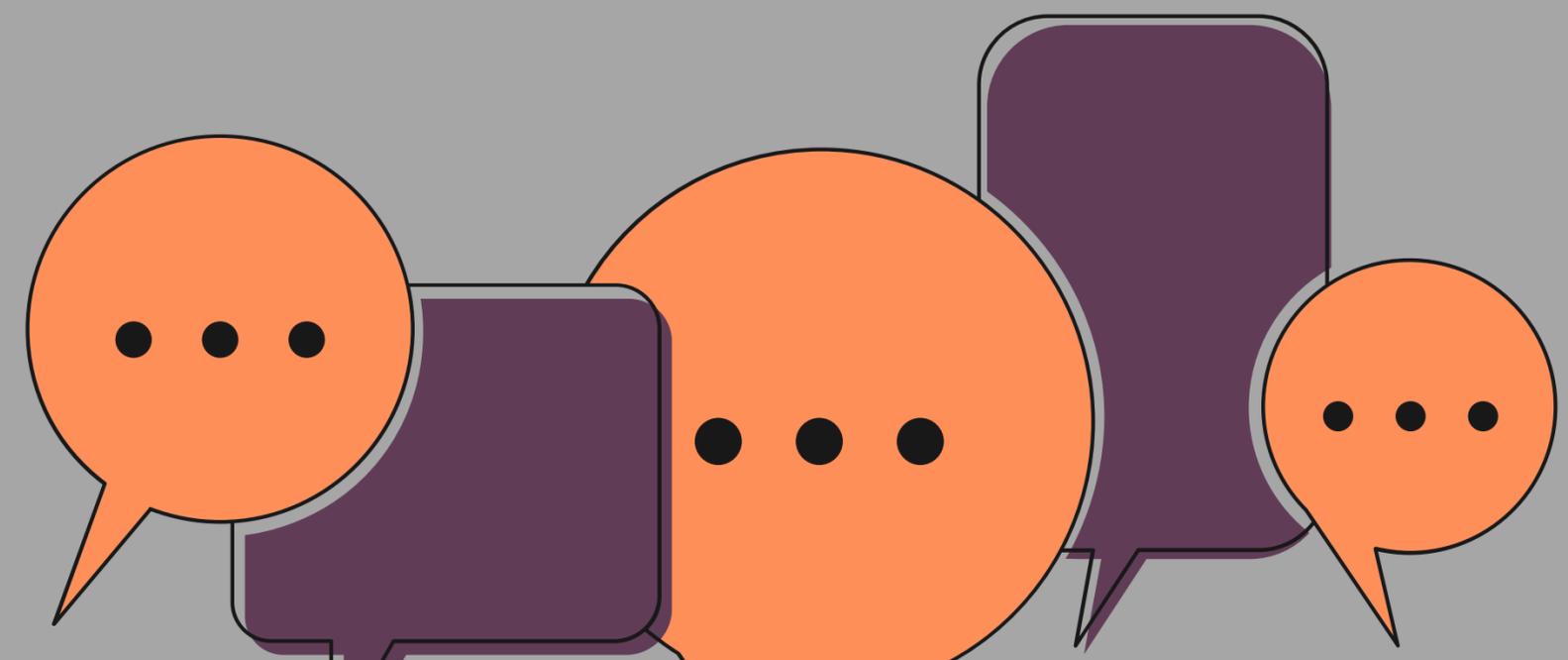




Formation
RH

Le dialogue social

Comité Social Territorial
(CST - collectivités) / FSSCT



Parlons Dialogue Social au sein des collectivités territoriales !

La formation "Comité Social Territorial" (CST) et "Formation à la Santé et à la Sécurité au Travail" (FSSCT) sont des formations spécifiques destinées aux membres des comités sociaux territoriaux dans le contexte des collectivités territoriales en France.

Le CST est une instance représentative du personnel au sein des collectivités territoriales, telles que les mairies, les conseils départementaux, les conseils régionaux, etc. Il a pour mission de veiller aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des agents territoriaux. Le CST est consulté sur les questions liées à l'organisation du travail, aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité, ainsi qu'à la santé au travail.

La formation CST vise à renforcer les compétences des membres du comité en matière de dialogue social, de droit du travail, de réglementation spécifique aux collectivités territoriales et aux agents publics, ainsi que sur les missions et le fonctionnement du CST.

La FSSCT, quant à elle, se concentre spécifiquement sur la santé et la sécurité au travail dans les collectivités territoriales. Elle aborde des sujets tels que la prévention des risques professionnels, les équipements de protection individuelle, les gestes et postures, la gestion des situations d'urgence, les accidents du travail, les maladies professionnelles, etc.

En tant qu'organisme agréé nous proposons cette formation. Elle est adaptée aux spécificités des collectivités territoriales et aux missions des CST, afin d'outiller les membres du comité pour remplir efficacement leurs fonctions en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein de la collectivité.



A qui s'adresse cette formation ?

Membres de la formation spécialisée de la fonction publique d'État (administration centrale, service déconcentré, établissements publics)

Durée de la formation

Une session sur 5 jours pour le mandat initial, découpée en 3 jours plus 2 jours (1 mois plus tard)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles de fonctionnement du Comité social et le rôle de l'instance en matière de santé sécurité
- Cerner les attributions et les moyens dont dispose la formation spécialisée
- Acquérir des méthodes pour réaliser ses interventions

Objectifs opérationnels et évaluables

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire
- Réussir sa mission de prévention et d'évaluation des risques,
- Mener l'enquête après accident et exercer ses droits d'alerte et de retrait



Le contenu de la formation

Comité Social Territorial (CST - collectivités) / FSSCT

1- Lister les obligations de l'employeur public en matière de santé et sécurité au travail

- Les textes applicables à la fonction publique d'État
- La responsabilité de l'employeur public
 - L'obligation de résultat, de moyens renforcés
 - Les sanctions en cas de non-respect de ses obligations
 - Les sanctions pénales
 - La surindemnisation de l'agent au titre de la réparation intégrale du préjudice

Quiz : identifier les obligations de l'employeur public en matière de SST

2- Mettre en place la formation spécialisée

- A partir de quand, la formation spécialisée doit-elle être mise en place ?
- Qu'est-ce que la FS ? Et faire la différence avec le CHSCT
- Les moyens accordés à la formation spécialisée
 - Les heures de délégation (nouveau de la fonction publique)
 - Le recours à l'expertise
 - La notion de désaccord sérieux et persistant

3- Identifier la composition de la formation spécialisée

- La présidence
- Le secrétaire administratif
- Les membres titulaires
 - Le secrétaire
- Les membres suppléants
- Le Conseiller de prévention (Rôle et missions)
- Le service de médecine de prévention (Rôle et missions)
- L'ISST, l'ACFI, l'inspecteur du travail (Rôle et missions)
- Les invités où les personnes qualifiées

4 - Distinguer les réunions de la formation spécialisée

- Les réunions ordinaires
- Les réunions extraordinaires
 - En cas d'accident de service grave
 - En cas de désaccord par suite d'un danger grave et imminent
- L'établissement de l'ordre du jour des réunions
- L'absence de quorum
- La question du vote : vote favorable / vote défavorable / vote blanc / abstention
- Le procès-verbal de réunion
- L'enregistrement des réunions

Cas pratique : organiser une réunion depuis sa préparation jusqu'à son enregistrement



Comité Social Territorial (CST - collectivités) / FSSCT

5- Lister les missions de la formation spécialisées

- L'articulation des missions entre le CSA, CST, CSE et la formation spécialisée
- Les documents mise à dispositions des membres de la formation spécialisée
- Le cas spécifique de la double consultation

Quiz : les spécificités des missions de la formation spécialisée

6- Identifier les spécificités de la prévention primaire

- Le DUER
- Le rôle de la formation spécialisée dans la mise en œuvre des PDP (plan de prévention)
- Le PAPRIACT (Programme annuel de Prévention des risques professionnels)
- Le bilan hygiène, sécurité et des conditions de travail

Cas pratique : dresser un bilan HSCT

7- Identifier les spécificités de la prévention secondaire

- Les visites (Objectifs, organisation)
- Les enquêtes (Objectifs, organisation)
 - La technique de l'arbre des causes
- Le danger grave et imminent
 - Quelle procédure mettre en œuvre
 - Le droit de retrait de l'agent

Cas pratique : à partir d'un exemple concret, mener une enquête et mettre en œuvre la technique de l'arbre des causes



Modalités pédagogiques et d'encadrement

Les points forts

Formation animée par un consultant expert des Comités sociaux de la fonction publique d'Etat

Nombreuses mises en pratique qui alternent avec les apports théoriques

Recueil des attentes opérationnelles des participants

Format de la formation

- **En intra** si plus de 4 personnes en vos locaux (Tarif nous consulter)
- **En inter entreprises en nos locaux**
 - condition d'ouverture de session à partir de 4 personnes
 - Tarif par entité juridique
 - **pour un inscrit** 350 HT p/ jour soit 1 750 € HT pour 5 jours
 - **Tarif pour toutes personnes supplémentaires** 250 HT par jour soit 1 250 HT pour 5 jours

Prochaines dates de session inter entreprises

Session 1 : 26, 27, 28 Juin et 28 et 29 Août 2023

Session 2 : 25,26,27 Septembre et 9 et 10 Novembre 2023

Session 3 : 20,21,22 Novembre et 11 et 12 Décembre 2023



Intervenant :

Melchior Werner

- Consultant-Formateur indépendant agréé en **CSE/CST - SSCT & SST**
- Expérience professionnelle en tant que Directeur et Responsable de magasin à l'international
- Intégration des nouveaux managers et développement des nouveaux sites
- Management de points de ventes, et Management en hôtellerie -restauration de formation.





Où se déroule cette formation ?



Au sein des locaux de
SP FORMATION CONSEIL
à **Argonay** (13 route de Pringy)
ou en vos locaux

SP FORMATION®
FORMATION CONTINUE & CONSEIL ●●●●●

Idéal pour les entreprises implantées
en **Savoie, Haute-Savoie & Ain**



Un projet de formation pour vous ou vos équipes ?



- **Prenons rendez-vous !**

SP FORMATION CONSEIL | 04 50 01 00 70
choix 1



courrier@spformation.com



www.spformation.com

